

# Guide de l'investisseur

Avril 2024

Cette présentation peut être proposée à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF. Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus et le cas échéant du DIC en vigueur.



*Mon* épargne salariale  
& retraite

Document non contractuel

---

|  |    |
|--|----|
| Les marchés financiers                     | 4  |
| Le monétaire                               | 5  |
| Les obligations                            | 7  |
| Les actions                                | 10 |
| Qu'est-ce que la finance durable           | 14 |
| Les placements d'épargne salariale         | 17 |
| Premières notions de gestion financière    | 19 |
| Comment choisir vos supports financiers    | 20 |
| Définir son profil d'investisseur          | 21 |
| Déterminer votre allocation d'actifs       | 22 |
| Où trouver les informations sur vos FCPE ? | 23 |

---

Votre entreprise vous offre aujourd'hui la possibilité d'épargner dans le cadre avantageux d'un plan d'épargne salariale ?

Vous ne savez pas sur quels Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) investir votre épargne ?

**Alors, ce guide est fait pour vous !**

Il vous apportera toutes les clés pour comprendre les produits financiers qui vous sont proposés par HSBC Asset Management (France) et vous aidera à définir les supports correspondant à votre profil d'investisseur.

## Qu'est-ce que c'est ?

Les marchés financiers représentent le lieu où s'organisent les échanges de capitaux entre les investisseurs (prêteurs) tels que les ménages et les émetteurs (emprunteurs), tels que les entreprises, les banques ou les États.

Le terme de marchés financiers s'applique donc :

- à la recherche de financements (en particulier par les entreprises),
- à la recherche de placements par les détenteurs de capitaux,
- à tous ceux qui mettent en relation ces acteurs (les marchés financiers, les banques et les autres institutions financières).

Pour comprendre le fonctionnement des marchés financiers, il faut savoir que l'accès à l'argent a un prix (le rendement exigé par celui qui apporte les capitaux). Il faut donc rémunérer l'accès aux capitaux et les placements financiers.

Ces placements peuvent prendre diverses formes, lesquelles peuvent être, au sein de l'épargne salariale, ramenées à trois catégories principales, en fonction de la durée prévue du placement et du risque encouru par l'apporteur de capitaux.

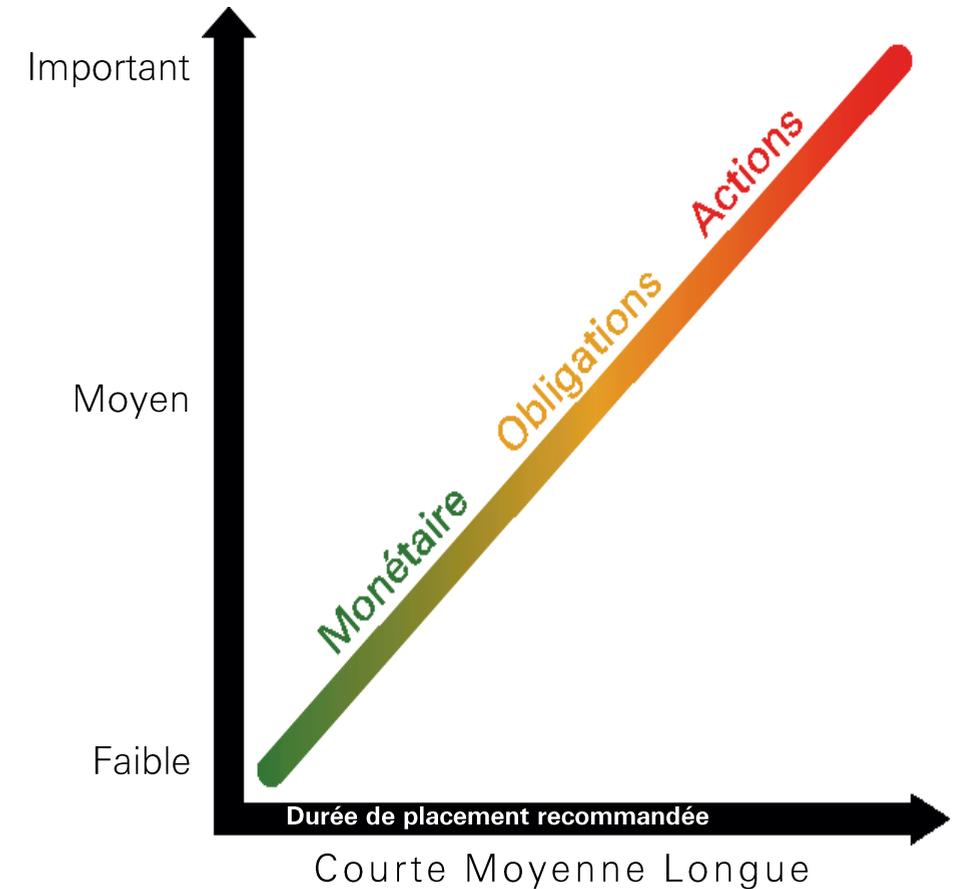
Ces catégories, appelées « classes d'actifs », sont :

- **le monétaire**
- **les obligations**
- **les actions**

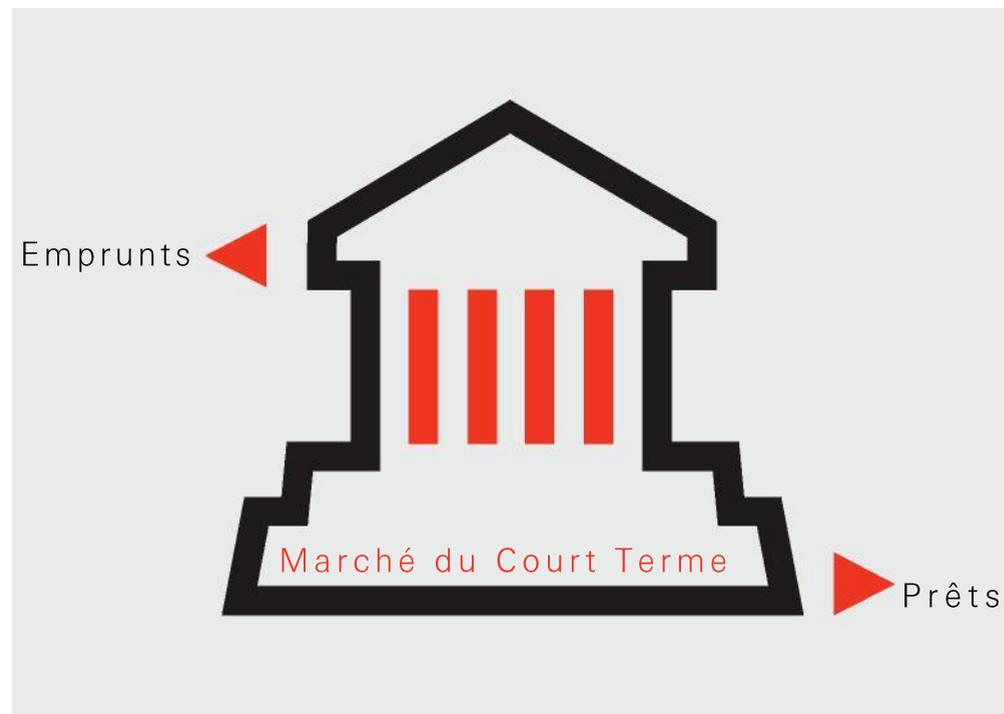
Sur les marchés monétaires et obligataires, l'investisseur prête de l'argent alors qu'en achetant une action, l'investisseur devient propriétaire d'une partie de l'entreprise.



Hors épargne salariale, d'autres types de placements financiers peuvent être utilisés, comme par exemple l'immobilier, les matières premières, etc.



Le marché monétaire est un marché où se rencontrent des investisseurs (prêteurs) et émetteurs (emprunteurs) ayant des besoins à court terme.



Les placements monétaires sont constitués essentiellement d'emprunts émis par des entreprises ou des États pour une courte période (de 1 jour à quelques mois). Ces emprunts sont essentiellement :

- des bons du Trésor (émis par un État),
- des titres négociables à court terme (émis par les entreprises ou les banques).

Du fait de la courte durée et de la qualité des émetteurs de ces emprunts, les placements monétaires présentent un risque faible.

En contrepartie, ils offrent une espérance de rendement faible (voire très faible, parfois négative).

La durée d'investissement recommandée va de quelques jours à 2 ans.

La rémunération offerte est étroitement liée aux taux directeurs fixés par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la zone euro. Ces taux correspondent en effet au prix auquel la BCE prête ou emprunte de l'argent en euros à court terme aux banques commerciales. Ce taux permet de réguler l'activité économique et contrôler la masse monétaire de l'Union Monétaire.

Les fonds monétaires peuvent être répartis en deux groupes :

- Les fonds «Court Terme» dont les placements ne dépassent pas 13 mois.
  - les fonds «Standards» dont les placements composés de titres dont la durée de vie des placements peut atteindre jusqu'à 2 ans
- Selon sa durée de vie moyenne, le produit sera plus ou moins sensible aux variations des taux d'intérêt et offrira un couple rendement/risque plus ou moins élevé.

L'indice de référence, pour la plupart des fonds monétaires en France, est l'ESTR (Euro Short Term Rate), qui représente la moyenne des taux de dépôt en euros à un jour pratiqués par les banques de la zone euro à des institutions financières.

Une catégorie de risque faible ne signifie pas sans risque !



**Un placement monétaire n'est pas un placement garanti. Dans certaines circonstances de marché exceptionnelles, la valeur d'un placement monétaire peut baisser.**

## Le rôle de la BCE

La Banque centrale européenne (BCE), instituée le 1er juin 1998, est chargée de définir les grandes orientations de la politique monétaire de la zone euro et de prendre les décisions nécessaires à sa mise en œuvre. Son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Pour mettre en œuvre sa politique monétaire, la BCE dispose de trois taux directeurs.

Le taux de rémunération des dépôts (ou taux de facilité de dépôt) est le taux auquel sont rémunérés les dépôts au jour le jour que placent les banques et autres établissements financiers auprès de la banque centrale ;

- Le taux de prêt marginal est le taux d'intérêt auquel les banques peuvent emprunter quotidiennement des sommes illimitées à la banque centrale ;
- Le taux de refinancement (taux directeur de référence) est le taux d'intérêt auquel les banques et institutions financières peuvent se refinancer auprès de la banque centrale en général sur un rythme hebdomadaire.

## Qu'est-ce que le taux d'intérêt de la facilité de dépôt ?

Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est l'un des trois taux d'intérêt directeurs que la BCE détermine toutes les six semaines au titre de sa politique monétaire. Il représente l'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles déposent des liquidités pour vingt-quatre heures auprès de la BCE. Il existe deux autres taux d'intérêt directeurs, le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de prêt marginal. Le taux des opérations principales de refinancement fixe le coût auquel les banques peuvent emprunter de la liquidité auprès de la banque centrale pour une durée d'une semaine.

## L'ESTR

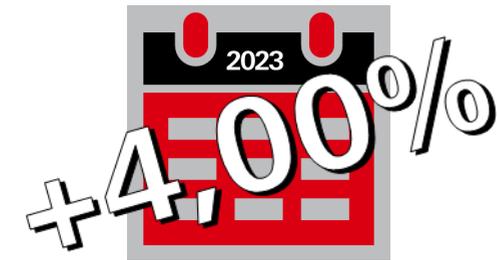
L'ESTR (Euro Short Term Rate) est le taux moyen des taux de dépôt en euros à un jour pratiqué par les banques aux institutions financières au cours d'une journée.

L'ESTR est largement influencé par les taux fixés par la BCE et l'ESTR est actuellement légèrement en dessous du taux de dépôt de la BCE.

Chaque jour, une banque a l'opportunité d'emprunter à une institution financière par une prise de dépôt bancaire à un taux proche de l'ESTR et de replacer immédiatement sans risque ce montant auprès de la BCE au taux de dépôt de cette dernière.

Si les banques ont besoin de liquidité pour vingt-quatre heures, elles peuvent l'emprunter en recourant à la facilité de prêt marginal, à un taux d'intérêt plus élevé.

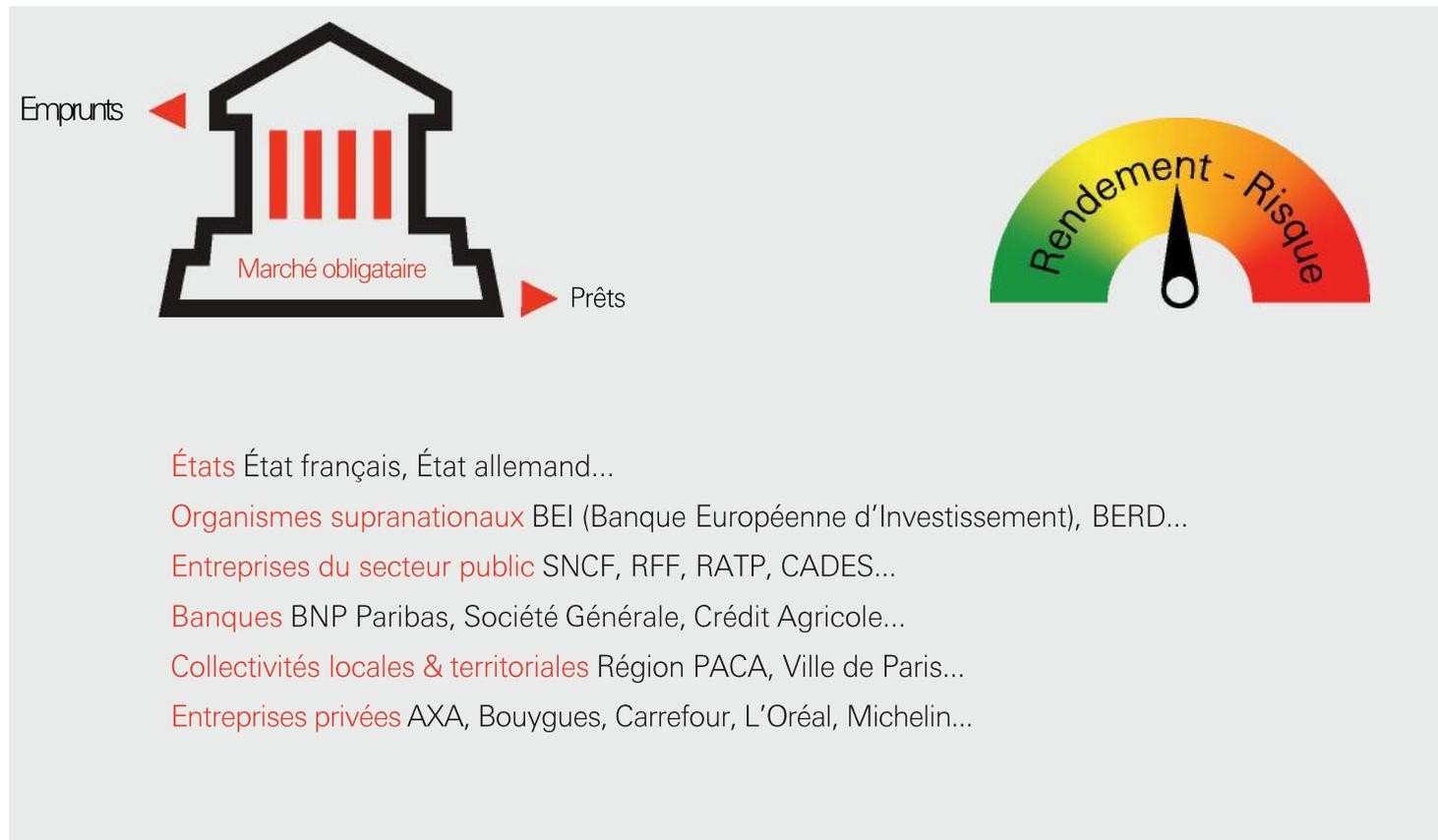
Lors de la réunion de mi-décembre 2023, la BCE a décidé de laisser inchangé le taux de la facilité de dépôt, qui reste à 4%



Donc en théorie, l'ESTR devrait se situer chaque jour à un niveau identique ou légèrement à celui du taux de dépôt de la BCE.

Cependant, les banques ont également, lorsqu'elles contractent un dépôt, un certain nombre de coûts, soit directs, par exemple par la taxe européenne sur les bilans bancaires, soit indirects par les réglementations imposées sur les ratios de bilan et de liquidité, qui font que leur coût du capital d'un dépôt est supérieur au taux facial contracté avec une institution financière.

Les obligations sont des titres de créances, émises par les États et par les entreprises privées ou publiques pour emprunter des fonds sur les marchés.



Les obligations sont des placements à moyen terme. La durée d'investissement minimum recommandée est généralement de 3 ans.

En souscrivant à une obligation, l'épargnant prête à l'organisme émetteur. Il reçoit en contrepartie le versement d'un intérêt (le "coupon") et le remboursement du capital prêté. L'obligation peut être remboursée par tranches périodiques (annuelles ou semestrielles par exemple) ou à l'échéance de celle-ci.

La durée de vie d'une obligation peut varier de 1 à 100 ans, mais la plupart du temps, elle s'établit en moyenne autour de 3 à 5 ans pour une entreprise et de 5 à

15 ans pour un État.

Après leur émission, les obligations sont généralement cotées sur les marchés financiers, ce qui permet aux investisseurs de les acheter et de les vendre avant leur échéance.

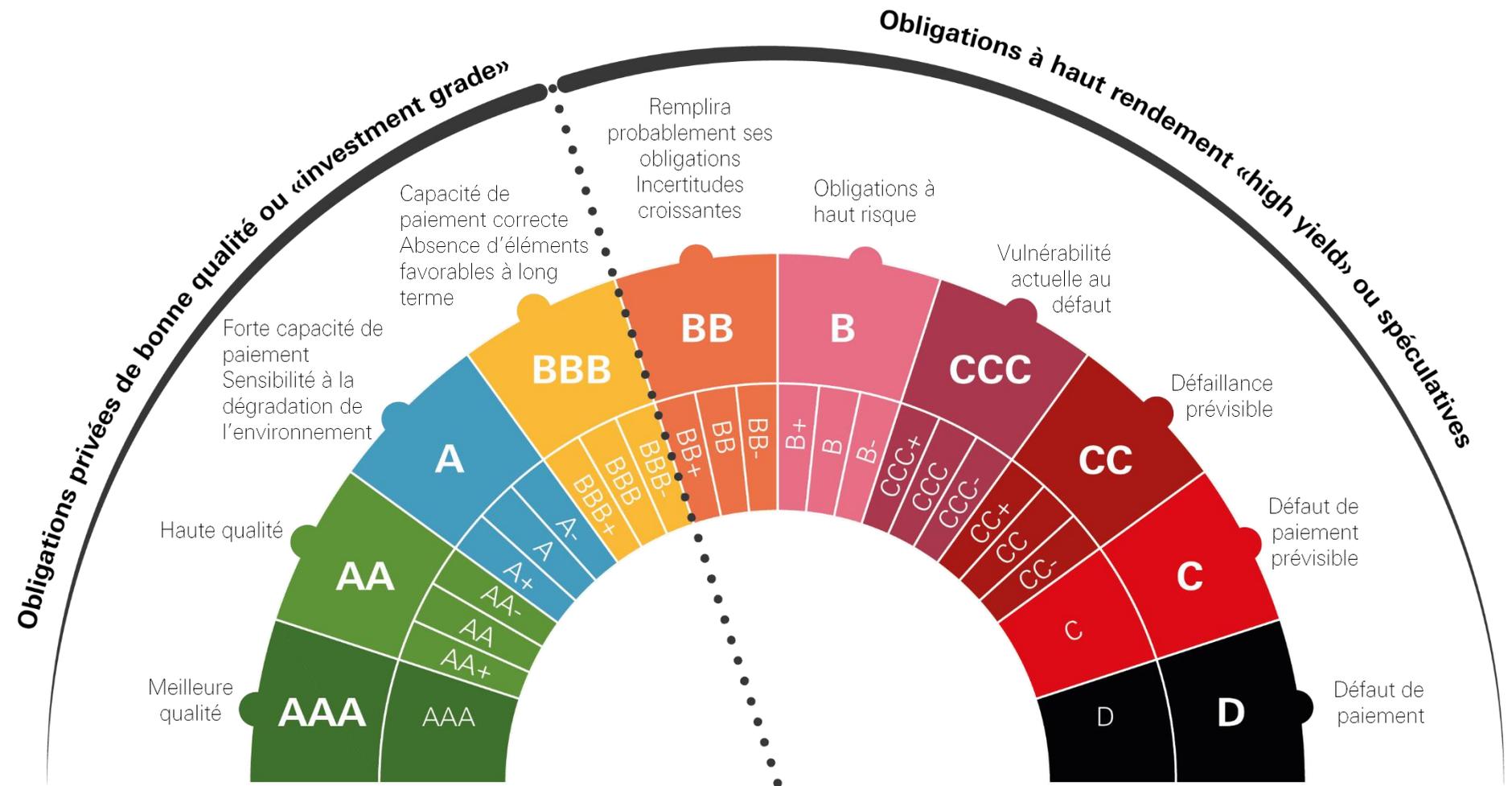
Le prix d'une obligation évolue selon la durée de vie restant à courir, la qualité de l'émetteur et l'évolution générale des taux d'intérêt. Les obligations à courte durée de vie ou celles qui sont achetées peu de temps avant l'échéance sont celles qui présentent le moins de risques puisqu'elles sont moins sensibles à des variations de taux d'intérêt et de risque crédit.

## Les obligations présentent un risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la situation financière de l'émetteur se dégrade et qu'il ne soit plus en mesure de payer les intérêts en temps voulu ou de rembourser le capital à l'échéance.

La dégradation financière entraîne une augmentation du risque de défaut et une baisse de la valeur des titres de l'émetteur.

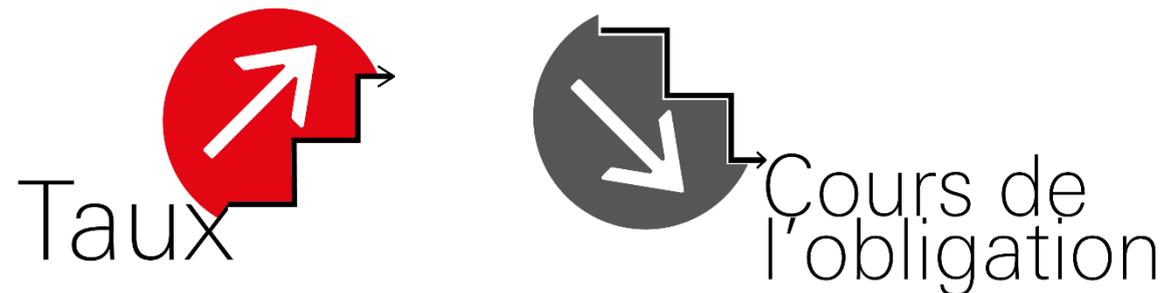
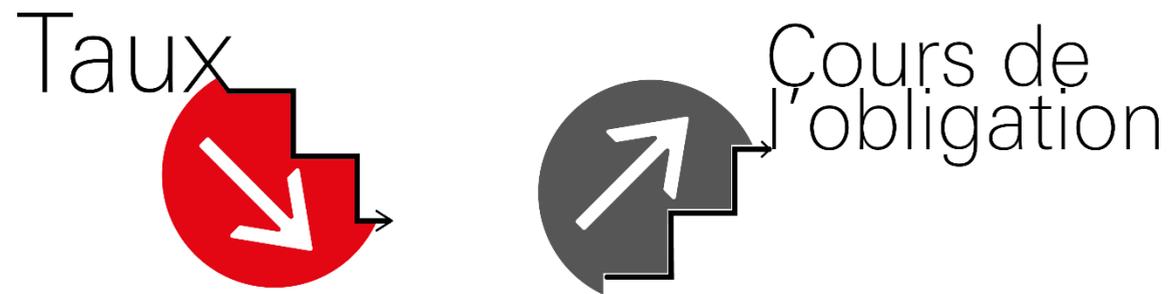
Le risque associé à une obligation est évalué par des analystes de crédit et par des agences de notations (Moody's, Standard and Poor's, Fitch...). L'amélioration de la qualité d'un emprunteur entraîne une hausse du prix des obligations et vice-versa.



### L'impact du niveau des taux d'intérêt sur le prix des obligations

La loi des marchés : le prix d'une obligation fluctue en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, de sa durée de vie, de la qualité du crédit de l'émetteur, mais aussi des conditions de concurrence et de marché.

**Risque associé** : risque de taux d'intérêt



Les placements obligataires sont particulièrement sensibles à l'évolution des taux d'intérêt.

Toute hausse du coût du crédit fait baisser le cours des obligations.

A l'inverse, une baisse des taux leur est favorable.

Par exemple, si le taux du marché passe de 6% à 6,10% les anciennes obligations à taux fixe émises à 6% subissent la concurrence des nouvelles émises à 6,10%.

Pour rétablir l'équilibre, leur valeur baisse de façon à ce que, sur la base de cette valeur plus basse, le rendement de l'investissement rapporte aussi 6,10%.

Bien entendu, si au contraire le taux du marché passe de 6% à 5,90%, la valeur marchande de ces obligations augmente.

Cet exemple est historique et contient des informations qui ne sont pas à jour. Le contenu de cette page ne constitue pas un conseil ou une recommandation d'acheter ou de vendre un secteur ou instrument financier quelconque.

## Une action est un titre de propriété délivré par une société de capitaux



Les actions sont à considérer comme un investissement sur le long terme (horizon d'investissement supérieur à 8 ans).

Une action est une part du capital d'une entreprise, lequel est fractionné pour permettre précisément la participation de plusieurs actionnaires.

À la différence de l'obligation ou d'un placement monétaire, l'action a une durée de vie illimitée.

La sortie ne peut se faire que par la vente du titre (il n'y a pas de remboursement du capital prévu contractuellement).

## Droits et devoirs de l'actionnaire

En tant que propriétaire (même partiel) de l'entreprise, l'actionnaire a droit à une partie du bénéfice, et tout particulièrement au dividende, c'est-à-dire à la portion distribuée du bénéfice de l'entreprise, proportionnellement au nombre d'actions détenues, sous réserve de l'incidence de l'existence de droits préférentiels. Son versement n'est pas systématique, il est décidé annuellement en fonction des résultats de l'entreprise.

L'actionnaire participe aux assemblées générales de l'entreprise et, par son droit de vote, contribue aux décisions et modalités de distribution du dividende et de l'orientation de la société.

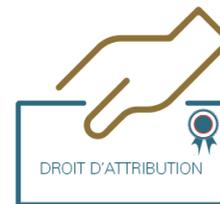
Droit de recevoir des dividendes



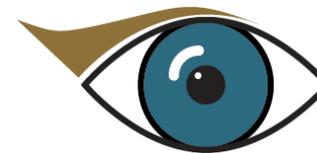
Droit patrimonial

en cas de dissolution vous percevez ou non une part de la valeur de l'actif net (risque de perte de tout ou partie du capital investi)

Droit préférentiel d'attribution et de souscription



Droit de regard sur la gestion des comptes

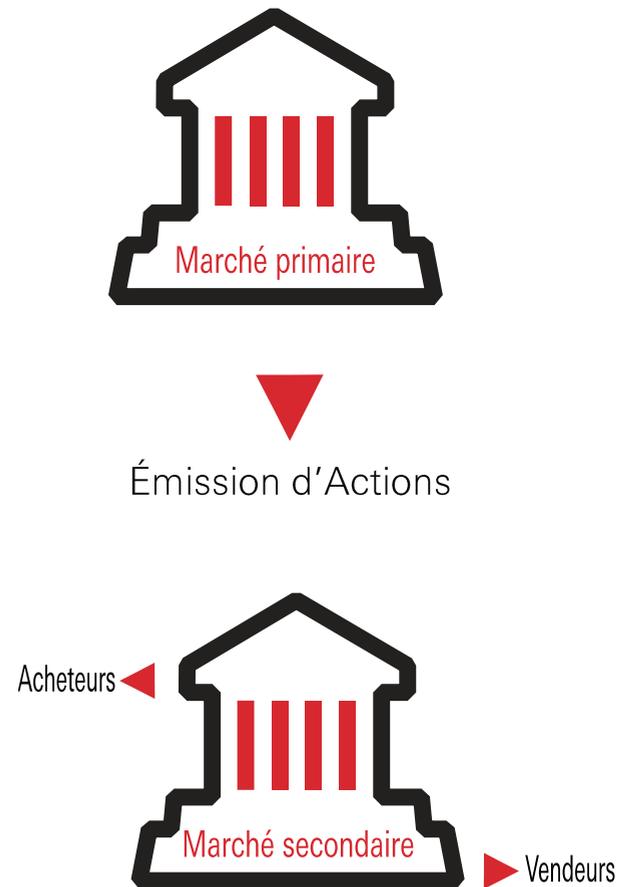


Droit de vote



en influant sur la politique générale de l'entreprise lors des assemblées générales d'actionnaires

**Il existe des actions non cotées : leur valeur est alors déterminée par une négociation directe entre l'acheteur et le vendeur (négociation au gré à gré).**



Les actions cotées en bourse sont émises sur un **marché primaire** où se rencontrent les sociétés cherchant des financements et les détenteurs de capitaux.

La **valeur nominale** est la valeur de départ de l'action lors de sa création.

Par la suite, les actions sont échangées sur un marché secondaire : c'est le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs des actions déjà émises ; c'est là que s'établit la valeur boursière de l'action, sa « **cotation** ».

Cela signifie que la valeur de l'action résulte de la confrontation entre l'offre et la demande.

Si la société se développe et selon la conjoncture économique, sa valeur peut augmenter, entraînant, corrélativement, une augmentation du cours de l'action.

Les nouveaux investisseurs éventuels achèteront ainsi des actions à un prix plus élevé. A l'inverse, le cours de l'action (son prix) peut également baisser.



**Double  
espérance  
de gain**

Le dividende  
il dépend directement de  
la capacité de la société à  
dégager des bénéfices.



**Double risque**

Un rendement non  
prévisible  
il dépend de la capacité  
de la société à dégager  
des bénéfices futurs.

Les actions peuvent être classées en fonction de leur valeur boursière.



### Les indices/benchmark

Il existe de nombreux indices boursiers, en France et à l'étranger.

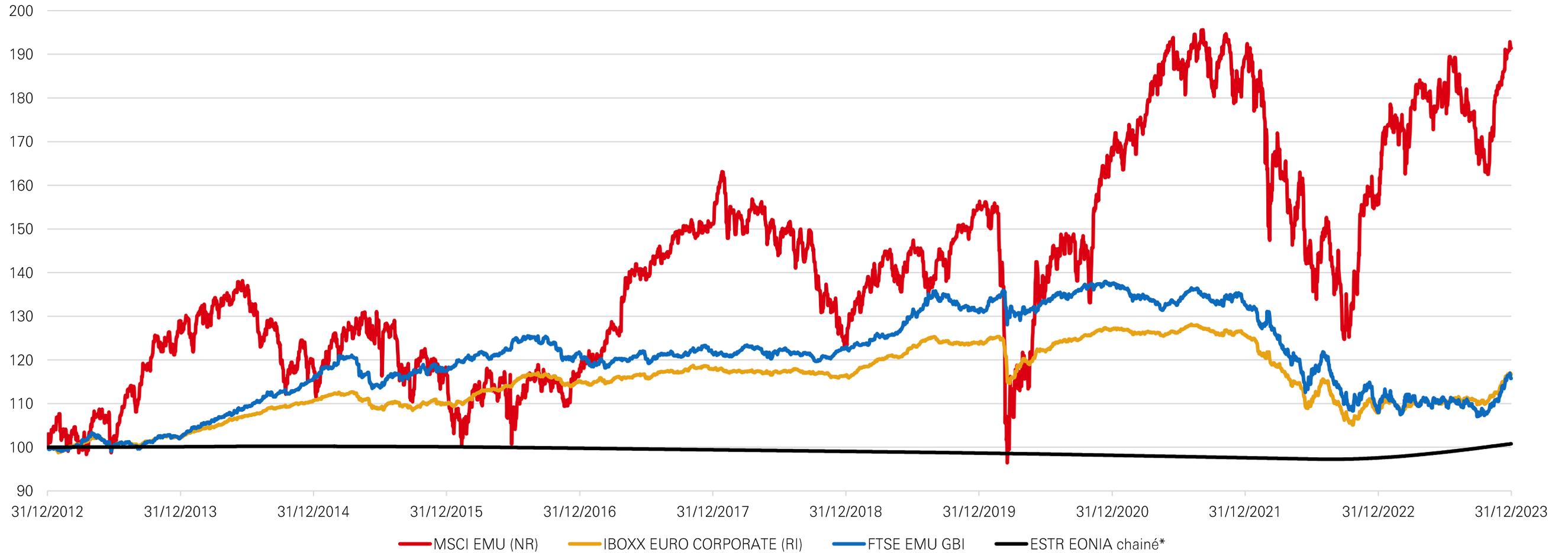
En France, le CAC 40 est déterminé à partir des cours des 40 actions cotées des entreprises les plus importantes de la place de Paris.

Ces actions, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité.

Les principaux indices boursiers étrangers sont :

| <b>Pays</b> |               | <b>Indice</b>   |
|-------------|---------------|---|
| Etats-Unis  | Dow Jones     | 30 principales valeurs de la bourse de New York         |
|             | Nasdaq        | Ensemble des valeurs technologiques du marché américain |
| Japon       | Nikkei 225    | 225 principales valeurs de la bourse de Tokyo           |
| Royaume-Uni | FTSE 100      | 100 principales valeurs britanniques                    |
| Allemagne   | Dax           | 30 principales valeurs allemandes                       |
| Europe      | Euro Stoxx 50 | 50 principales valeurs des bourses européennes          |

# Évolution des marchés sur les 10 dernières années (au 31 décembre 2023)



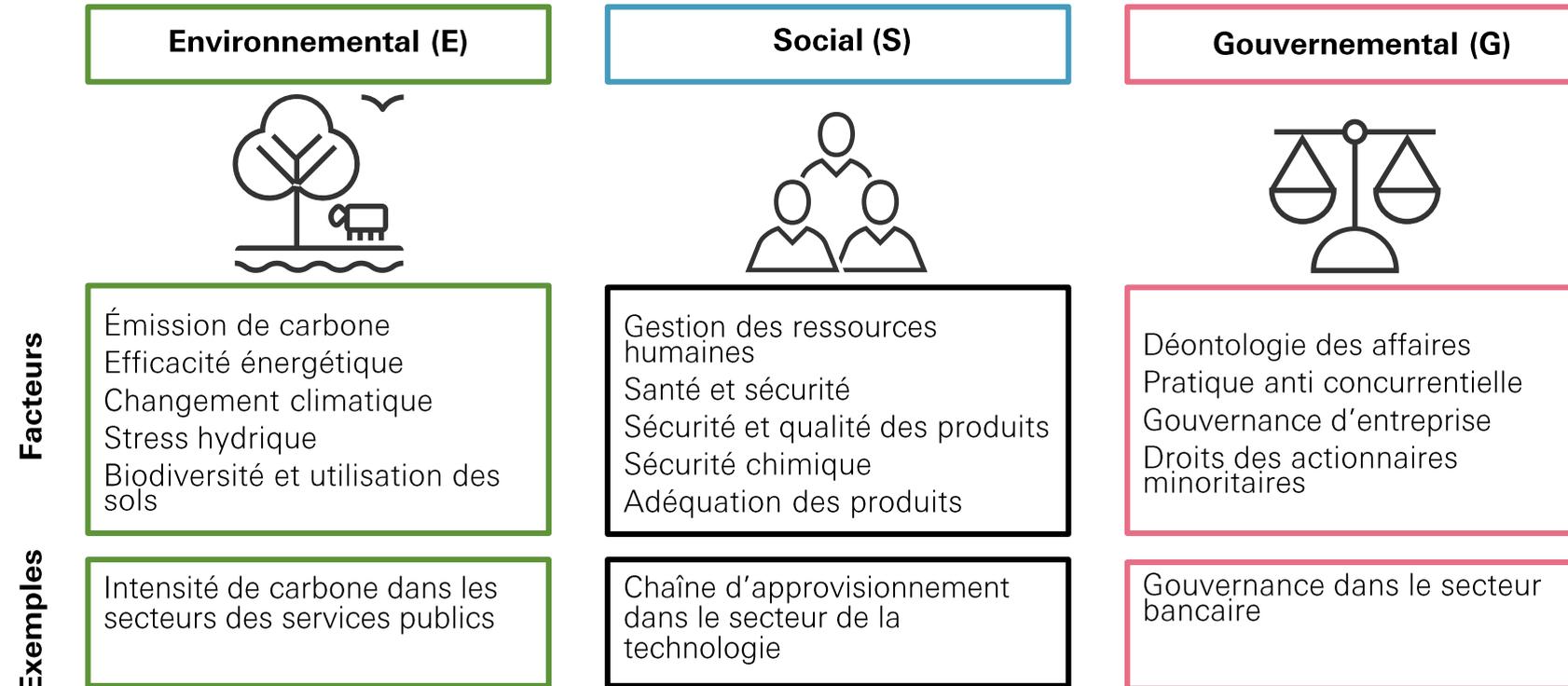
\*Eonia du 31/12/2012 au 01/07/2020, ESTR à compter du 02/07/2020

MSCI EMU est un indice actions de la zone euro. L'indice IBOXX EURO CORPORATE est un indice composé d'obligations d'entreprises émises en zone euro ou libellées en euro. FTSE EGBI est un indice composé d'environ 250 titres émis par les Etats de la zone euro. L'ESTR est l'indice représentant la moyenne des taux de prêt/emprunt interbancaires au cours d'une journée dans la zone euro. EONIA du 30/06/2012 au 02/07/2020 et ESTR à partir du 02/07/2020.

**Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

Quels sont les enjeux ESG ?

Le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes : La dimension **environnementale**, la dimension **sociale** et la dimension de **gouvernance**.



## Qu'est-ce que l'Investissement socialement Responsable (ISR) ?

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique, et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. L'ISR favorise une économie plus responsable, il va plus loin que la simple prise en compte de l'analyse ESG dans les décisions d'investissement, appelée intégration ESG.

## Qu'est-ce qu'une stratégie de gestion bas carbone ?

Avec des placements sobres en carbone, l'exposition aux entreprises et aux secteurs à forte intensité carbone est limitée, ce qui contribue à atténuer le risque financier lié au changement climatique et à positionner son épargne dans la lutte contre le changement climatique.

## Qu'est-ce qu'une approche ISR « Best-in-class » ?

Chez HSBC Asset Management, nous avons fait le choix d'adopter une approche de sélection ESG « best-in-class », ce qui signifie que nous n'éliminons aucun secteur d'activité à l'exception de l'armement, du tabac, du charbon\* ainsi que les entreprises qui ne respecteraient pas un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nous choisissons de ne sélectionner que les meilleures entreprises en termes environnemental, social/sociétal et de gouvernance, tout en adaptant chacun des trois piliers aux spécificités industrielles de chaque secteur. Nous validons ainsi une approche pragmatique qui réconcilie performance financière et élimination des entreprises les moins concernées par les enjeux du développement durable.



\* Entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide de charbon thermique ainsi que toutes les entreprises d'extraction de charbon thermique

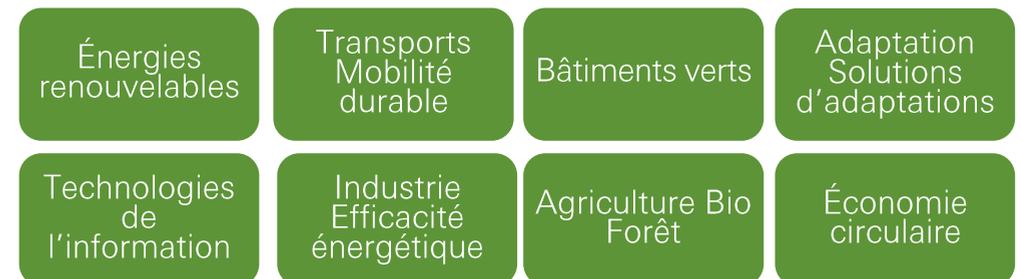
## Qu'est-ce que la transition énergétique ?

Investir dans la transition énergétique pour favoriser une économie verte, avec le but de permettre la décarbonation dans une logique de transformation du modèle énergétique et écologique à long terme.

Un fonds peut contribuer à cette transition en investissant dans des entreprises dont une part significative des activités est en lien avec le thème de la transition énergétique et écologique.

Un fonds de transition énergétique investit dans les thèmes de l'économie « verte ». Il est composé de valeurs qui permettent et permettront la décarbonation de l'économie.

Les huit activités (éco-secteurs) liées à la Transition Energétique et Ecologique sont :

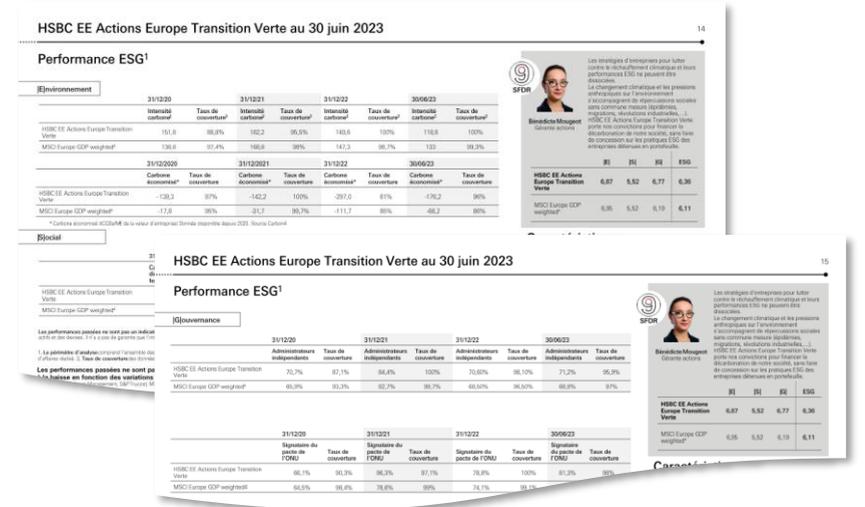


## Qu'est-ce qu'un rapport extra-financier ESG ?

Le rapport extra-financier se concentre sur la mesure de la performance ESG des entreprises et/ou des émetteurs présents dans les portefeuilles. Les investisseurs, les épargnants ont besoin de savoir quel est le lien concret entre leurs placements financiers et les enjeux de durabilité auxquels font face les entreprises. Chez HSBC Asset Management, nous sélectionnons des indicateurs qui nous paraissent pertinents sur chacun des piliers E,S et G tout en nous assurant d'un taux de couverture suffisant pour permettre comparaison. Par exemple, l'intensité carbone des portefeuilles nous permet de quantifier la contribution de nos

investissements aux émissions carbone. Dans le cadre du suivi de la performance du pilier social, nous sommes convaincus que les exigences en matière de diversité constituent un levier de performance et un avantage concurrentiel pour les entreprises, c'est pourquoi nous regardons attentivement la proportion des femmes qui occupent des postes d'encadrement au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Concernant la gouvernance, nous pensons que la représentation indépendante au sein des conseils d'administration est un élément clé qui permet d'assurer la protection des intérêts de tous les actionnaires.

## Télécharger le rapport extra-financier



Source : HSBC Asset Management (France), à titre illustratif uniquement



L'épargne salariale est investie dans les classes d'actifs vues précédemment, par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE)

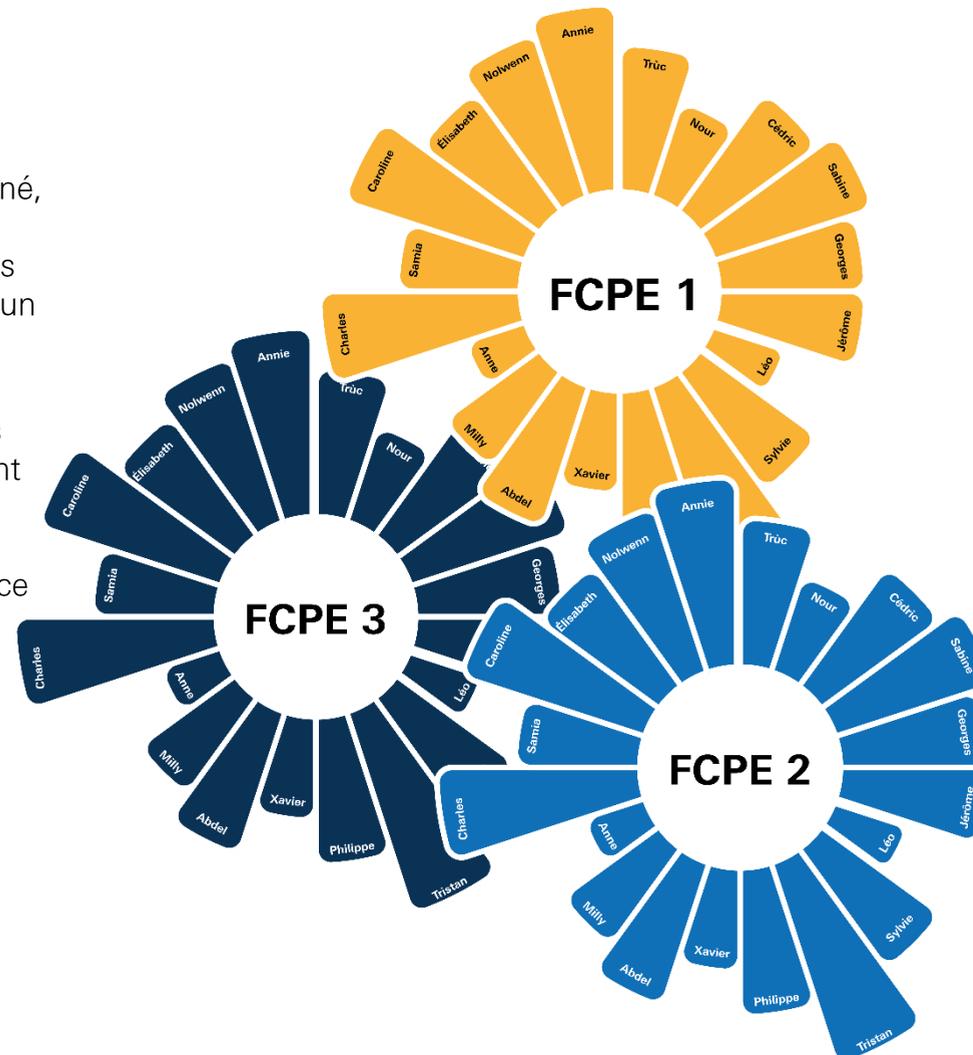
Les FCPE sont des portefeuilles d'instruments financiers (actions, obligations, titres du marché monétaire...) gérés par des sociétés de gestion de portefeuille. Ces FCPE sont agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'épargnant détient des parts des fonds (des titres de copropriété) dont la valeur liquidative (VL) est calculée régulièrement en divisant le montant de l'actif du fonds par le nombre de parts existantes.

La gestion de l'épargne salariale permet aux salariés d'investir facilement sur une zone géographique

particulière, sur un secteur d'activité ou un produit donné, tout en se dégageant de la gestion et du choix des titres qui sont alors effectués par un professionnel : la société de gestion de portefeuille.

Celle-ci utilise un processus de sélection de valeurs ayant pour but d'obtenir une performance supérieure à celle des indices de référence des fonds.



## La gamme de fonds de votre plan d'épargne

Un plan d'épargne salariale offre la possibilité d'investir dans différents fonds. La gamme de FCPE proposée est en général composée de FCPE « purs » (investis à 100% dans une seule classe d'actifs), avec au moins un fonds 100% monétaire et souvent un fonds 100% obligations et un fonds 100% actions.

Tous les plans d'épargne doivent également proposer un fonds dit « **solidaire** ».

A cette gamme principale peut s'ajouter un fonds d'**actionnariat salarié** au sein du PEE, un ou plusieurs fonds **diversifiés** et autres fonds « purs » permettant de diversifier les placements sur différentes zones géographiques ou catégories de titres (petites capitalisations, hauts dividendes, investissement socialement responsable, etc.).

## FCPE solidaire

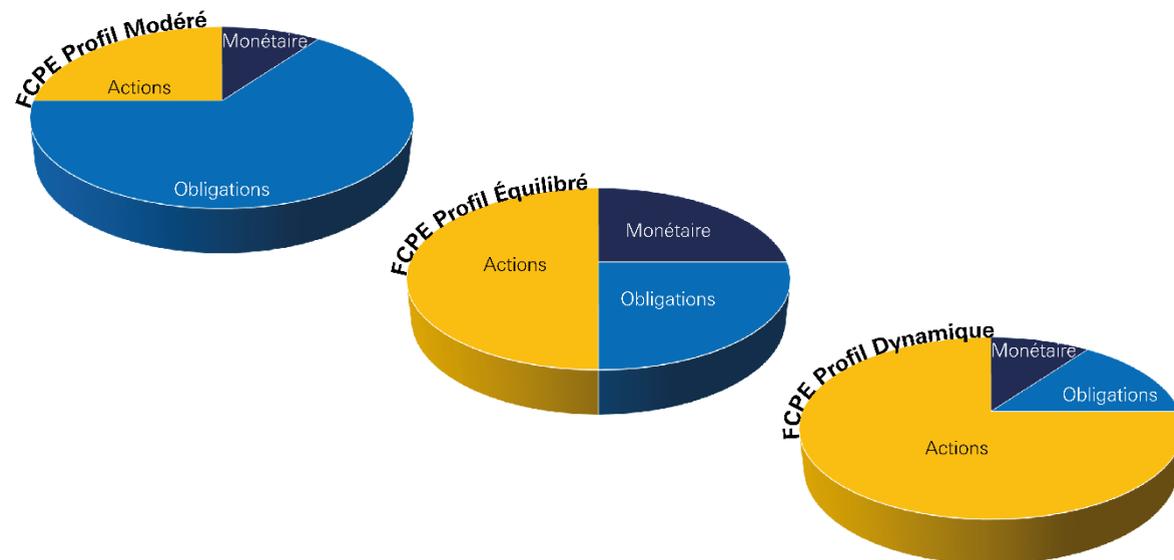
FCPE investi entre 5 et 10%, soit en titres émis par des "entreprises solidaires d'utilité sociale" ou entreprises assimilées, en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail, soit en titres émis par des sociétés de capital-risque, soit en parts de FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque) dans les conditions prévues par l'article L.214-164 du Code monétaire et financier.

## FCPE d'actionnariat salarié

FCPE relevant de l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, dédié à une entreprise (ou un groupe d'entreprise), investi à plus du tiers en titres de l'entreprise. Dans un plan d'épargne d'entreprise, il vous offre la possibilité d'investir dans votre propre entreprise (ou une autre société appartenant au groupe de votre entreprise) et de détenir une partie de son capital à travers ce FCPE.

## FCPE diversifié

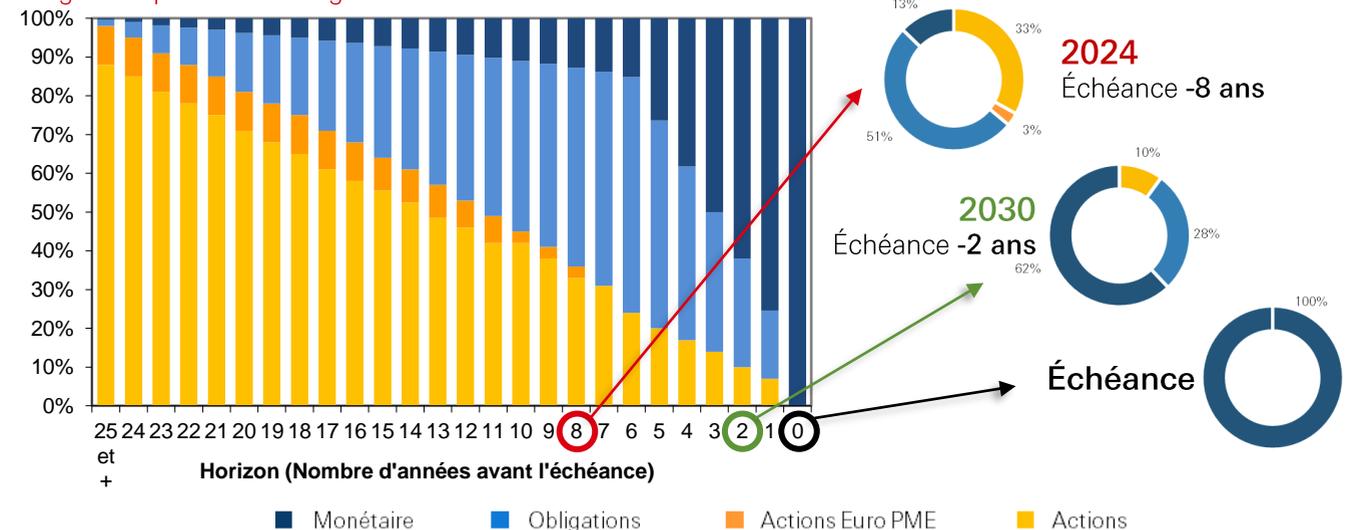
FCPE investi dans différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire et actions), dont le profil de risque/performance est prédéfini. Le gérant se charge de saisir les opportunités de marché et réalise au sein du fonds les arbitrages dans le respect du profil choisi et des contraintes fixées par l'objectif de gestion du prospectus du fonds.



## La gestion pilotée

Mode de gestion par le biais duquel vous pouvez déléguer complètement la gestion de votre épargne en fonction d'un horizon d'investissement que vous avez renseigné. Cet horizon peut être par exemple celui de la retraite, ou un projet correspondant par exemple à un cas de déblocage anticipé comme l'achat de la résidence principale. Vos avoirs sont ensuite investis de manière optimale par HSBC Asset Management et sécurisés au fur et à mesure qu'approche l'échéance de votre placement.

La gestion pilotée est obligatoire au sein d'un PER.



Trois notions de base à connaître pour choisir les supports financiers dans lesquels investir votre épargne

1

## Le couple rendement/risque

En gestion financière, les notions de rendement et de risque (c'est à dire la probabilité de perte en capital ou de gain) sont étroitement liées. En effet, à chaque fonds correspond un niveau de risque et une espérance de rendement.

Les fonds au potentiel de rendement le plus élevé sont généralement aussi les plus risqués. En d'autres termes, si l'investisseur souhaite obtenir de son placement un rendement élevé, il doit accepter de prendre un risque de perte en capital important. Inversement, les fonds plus sécurisés ont un potentiel de rendement moindre.

2

## La durée minimale d'investissement recommandée

Plus le fonds est risqué, plus la durée minimale de placement recommandée est longue.

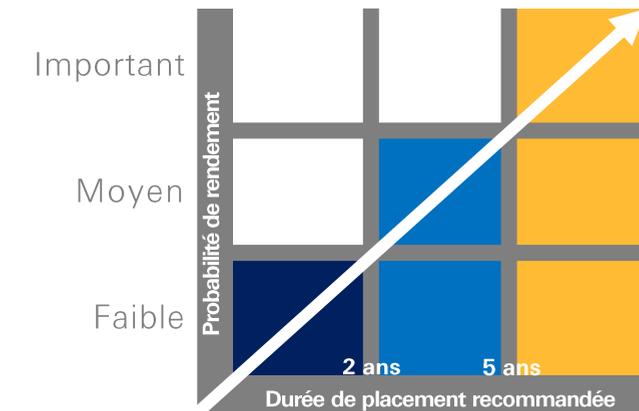
En effet, cette durée correspond au délai minimum de détention à respecter afin de tirer un avantage maximal du placement en réduisant les risques qu'il comporte.

Cette durée est complètement différente de la durée d'indisponibilité de l'épargne salariale.

3

## Le lien rendement-risque et durée d'investissement recommandée

Le lien entre les deux éléments présentés ci-contre peut donc être schématisé de la sorte\* :



à titre illustratif uniquement

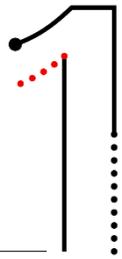
**\* Il n'y a toutefois pas de lien automatique entre une longue durée de détention et un gain en capital.**

# Comment choisir vos supports financiers

Vous avez pris connaissance de la nature et des différences entre les fonds qui vous sont proposés au sein de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous allez à présent découvrir les clés qui vous permettront de choisir, en fonction de votre situation personnelle, les fonds dans lesquels investir votre épargne.

Pour cela, vous allez suivre les étapes suivantes :



Définir votre profil d'investisseur



Établir votre allocation d'actifs



Trouver les informations  
concernant vos FCPE



Le choix d'un ou de plusieurs FCPE ne doit pas être fait au hasard.

Au moment d'investir, vous devez choisir de placer vos avoirs dans le ou les fonds correspondant à votre profil d'investisseur

Voici quatre thématiques et un certain nombre de questions à vous poser pour vous aider à déterminer votre profil d'investisseur :

## Votre objectif de placement

La définition de vos besoins et de vos objectifs financiers à court, moyen ou long terme constitue la première étape du processus de sélection de votre FCPE.

Quel est votre âge ?

Disposez-vous déjà d'un patrimoine ?

oui  non

Dans quel but souhaitez-vous épargner ?

- études des enfants,
- financement d'un cas de déblocage anticipé (mariage, naissance, achat de la résidence principale),
- épargne de précaution,
- retraite

## Votre horizon de placement

Sur le long terme, l'investissement sur les marchés actions reste l'un des plus performants, c'est donc une des solutions à privilégier si vous souhaitez valoriser votre patrimoine à long terme.

Dès lors, dans combien de temps pensez-vous avoir besoin de cet investissement ?

- moins d'1 an
- entre 1 et 3 ans
- entre 3 et 5 ans
- plus de 5 ans
- pour la retraite

Il est à noter que les investissements en fonds obligataires ou actions doivent être réalisés sur une période suffisamment longue : plus de 3 ans pour les obligations et plus de 8 ans pour les actions. Pour une période courte, inférieure à 2 ans, les FCPE monétaires apparaissent plus adaptés.

## Le degré de risque que vous êtes prêt à accepter

Que feriez-vous s'il y avait une forte réduction de la valeur de vos avoirs ?

- Vous sortiriez immédiatement de l'investissement
- Vous sortiriez une partie de vos avoirs
- Vous ne sortiriez pas et accepteriez les pertes à court terme, en espérant gagner à long terme

Par ailleurs, si vous deviez placer 5000€ par an, quelles seraient vos attentes ?

- Gagner 1% avec un risque de perte en capital faible
- Espérer un gain de 2% avec un risque de perte en capital moyen
- Espérer un gain de 6% avec un risque de perte en capital élevé

(Chiffres à titre d'illustration uniquement)

## Votre connaissance des produits financiers

D'une manière générale, quelle est votre connaissance des marchés financiers ?

faible  moyenne  bonne

Avez-vous déjà investi sur les marchés boursiers ou vous en méfiez-vous ?

je m'en méfie  oui, j'ai déjà investi

Restez-vous serein dans les périodes de baisse ?

oui  non

N'oubliez pas qu'en matière d'investissement il n'y a pas de placement idéal unique mais des solutions adaptées à chaque situation !

L'allocation d'actifs est la répartition de vos investissements entre les différentes classes d'actifs monétaire, obligations et actions.

La manière dont vous allez répartir votre épargne entre les différentes classes d'actifs dépend non seulement de votre profil d'investisseur, mais également de votre horizon d'investissement, c'est-à-dire la durée pendant laquelle vous allez conserver votre épargne investie dans les placements financiers.

Pour vous aider dans cette étape, nous mettons à votre disposition sur notre site [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr) un outil de simulation «Profil investisseur» dont l'objectif est de vous aider, à titre indicatif uniquement, à déterminer, à l'aide de questions simples, votre profil d'investisseur, puis à définir une allocation d'actifs.

The screenshot shows the HSBC website interface for the 'Profil investisseur' tool. The page title is 'Déterminer mon profil investisseur'. Under 'Diagnostic Profil d'investisseur', there are tabs for 'Projet' and 'Questionnaire'. The 'Projet' tab is active, showing a form titled 'Renseigner votre projet'. The form includes a question 'Quel est votre objectif d'investissement ?' with three radio button options: 'Acquérir votre résidence principale', 'Préparer votre retraite', and 'Vous constituer une épargne de précaution/projet'. Below this is a field for 'A quel horizon ?' followed by 'an(s)'. A 'Suivant' button is at the bottom right of the form. A sidebar on the right lists 'Raccourcis' with links for 'Profil investisseur', 'Retraite', 'Epargne', 'Participation / Intéressement', and 'Rente'.

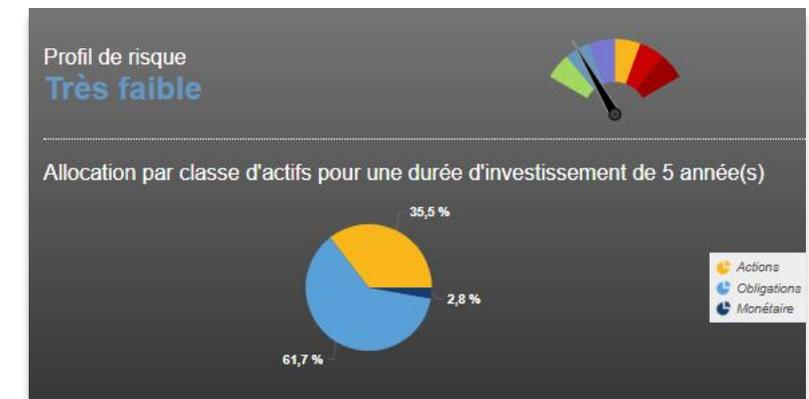
## Exemple 1

Pour un horizon d'investissement de 20 ans et un profil de risque moyen, l'allocation d'actifs est :



## Exemple 2

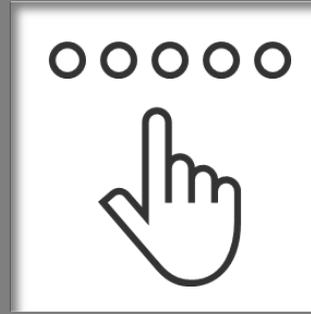
Pour un horizon d'investissement de 5 ans et un profil très faible, l'allocation d'actifs est :



Allocations données à titre illustratif uniquement

Pour connaître les caractéristiques des FCPE proposés au sein de votre plan d'épargne salariale, vous pouvez vous référer à leur DIC (Documents d'Informations Clés) et à leur règlement, disponibles sur le site d'information FCPE.

Vous pouvez également suivre chaque mois les performances des fonds en consultant leur rapport mensuel et les articles concernant l'évolution des marchés financiers.



Epargne Salariale et Retraite | Epargnants

HSBC

Constituer mon épargne | Mes investissements | Simulateurs | Alimenter mes plans | Vie de mon épargne | Débloquer mon épargne | Actualités

## Notre gamme de FCPE

Accédez aux reportings et documents réglementaires

Afficher 20 sur 31 fonds

Rechercher par nom de Fonds ou par code ISIN

Afficher les filtres | Afficher tous les fonds | Réduire la liste

| Nom du Fonds      | Part | Devises de valorisation | Codification | Dernière Valeur Liquidative | Variation quotidienne de la VL | Date          |
|-------------------|------|-------------------------|--------------|-----------------------------|--------------------------------|---------------|
| HSBC EE Equilibre | E    | EUR                     | 990000102029 | 39,02                       | -0,36 %                        | 26 févr. 2024 |

Epargne Salariale et Retraite | Epargnants

FR LANGUE Connexion

HSBC

Constituer mon épargne | Mes investissements | Simulateurs | Alimenter mes plans | Vie de mon épargne | Débloquer mon épargne | Actualités

HSBC Epargne Salariale et Retraite > Notre gamme de FCPE > HSBC EE Equilibre

## HSBC EE Equilibre

Part: E

Code AMF: 990000102029

Dernière Valeur Liquidative: 39,02 EUR 26 févr. 2024

Variation quotidienne de la VL: -0,36 %

Devises de la part / de l'action: EUR

Devises de performance: EUR

Transaction: Sans objet

Devises de prix: EUR

Aperçu | Performance | Prix et frais | Détails | Documents

Documents relatifs au Fonds et documents juridiques

| Titre                        | Date          | Langue | Type | Taille    |
|------------------------------|---------------|--------|------|-----------|
| Document d'informations clés | 01 juil. 2023 | fr     | pdf  | 171.75 KB |
| Rapport mensuel              | 29 déc. 2023  | fr     | pdf  | 307.59 KB |

HSBC Asset Management

## Document d'informations clés

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**HSBC EE EQUILIBRE**

Code AMF : 990000102029

Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

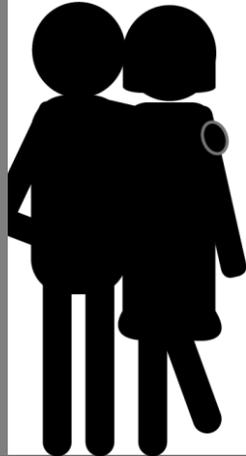
Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

Théo, 28 ans, marié, sans enfants, souhaite acquérir sa résidence principale d'ici 3 ans



## Acheter sa résidence principale



3 ans

Son profil est « **équilibré** ».

Dans ce cadre, et sachant qu'il va pouvoir profiter d'un cas de déblocage anticipé dans **3 ans**, ce qui correspond à son horizon d'investissement, il décide d'investir :

Une part importante de son épargne dans le fonds monétaire de son dispositif Il répartit le reste de son épargne entre le fonds obligataire et l'un des fonds actions de son plan d'épargne

Joséphine, 42 ans, mariée, épargne pour les études de ses 2 enfants dans 10 ans et pour préparer sa retraite



## Financer les études des enfants



10 ans

## Préparer sa retraite



Retraite

Après avoir répondu aux questions du simulateur « profil d'investisseur », son profil d'investisseur apparaît comme « **dynamique** ». Dans ce contexte, elle choisit de placer la totalité de son épargne dans les fonds actions dont la durée d'investissement conseillée est **supérieure à 5 ans**. Que ce soit à l'approche de sa date de départ en retraite, ou pour financer les études de ses enfants, elle veillera à sécuriser progressivement son épargne, en l'arbitrant petit à petit vers des fonds plus prudents ou en ayant recours à la gestion pilotée, le cas échéant.

## La nature variable des rendements des classes d'actifs

Ce graphique montre la performance de plusieurs classes d'actifs entre 2014 et 2023.

Il permet de constater que la performance de chacune d'entre elles varie parfois significativement dans le temps.

Autrement dit, si un investisseur choisit une classe d'actifs unique, le résultat de l'investissement risque d'être exposé à d'importantes fluctuations.

La diversification, ou la combinaison de différentes classes d'actifs, peut permettre d'obtenir des rendements plus réguliers.

Quel que soit votre profil d'investisseur et les supports que vous aurez choisis, gardez toujours à l'esprit qu'un patrimoine bien géré est un patrimoine équilibré.

La diversification permet normalement de « lisser » les effets de la conjoncture et de favoriser la valorisation du patrimoine à long terme.

|                  |   | 2023  | 2022          | 2021         | 2020        | 2019         | 2018          | 2017         | 2016        | 2015          | 2014         |
|------------------|---|-------|---------------|--------------|-------------|--------------|---------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| Classes d'actifs | + | 23,79 | 2,46          | 21,82        | 18,31       | 27,67        | 2,6           | <b>37,28</b> | 16,21       | 1,3           | 8,35         |
|                  |   | 15,95 | -11,39        | <b>3,79</b>  | 15,9        | 18,44        | 2,37          | 22,4         | 11,19       | 0,63          | 7,6          |
|                  |   | 12,97 | -11,69        | 3,04         | 8,26        | <b>14,76</b> | -1            | 15,21        | 9,94        | 0,32          | 7,31         |
|                  |   | 12,58 | -12,86        | 0,16         | 6,61        | 14,54        | -1,9          | <b>12,49</b> | 9,48        | -0,24         | 4,94         |
|                  |   | 10,14 | -14,11        | -0,79        | 6,11        | 14,31        | <b>-4,19</b>  | 10,01        | <b>7,68</b> | -0,87         | <b>4,23</b>  |
|                  |   | 9,83  | <b>-14,36</b> | -2,29        | <b>6,03</b> | 13,47        | -4,63         | 8,02         | 7,51        | -2,03         | 2,53         |
|                  |   | 9,10  | -18,14        | <b>-2,54</b> | 4,79        | 12,51        | -6,21         | 5,7          | 6,22        | <b>-3,5</b>   | 0,23         |
|                  |   | 6,42  | -18,33        | -2,62        | 2,69        | 7,59         | -8,71         | 2,14         | 3,75        | <b>-14,92</b> | <b>-2,19</b> |
|                  |   | 5,62  | <b>-20,09</b> | -8,75        | 0,67        | 2,39         | <b>-14,58</b> | 1,29         | 0,76        | -14,92        | -5,72        |
|                  | - |       |               |              |             |              |               |              |             |               |              |

Performances calendaires nettes des classes d'actifs sur 10 ans

**Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures**

Source : Morningstar, HSBC Asset Management, données arrêtées à décembre 2023. Performance totale en dollar américain. Indices employés : Actions des marchés développés : MSCI World ; Actions des marchés émergents : MSCI Emerging Market Equity ; Dette émergente en devise locale : JPMorgan GBI-EM Global Diversified ; Dette émergente en devise forte : ICE Bank of America Merrill Lynch Emerging Market Bond ; Obligations privées - Monde : Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond ; Obligations à haut rendement - Monde : ICE Bank of America Merrill Lynch Global High Yield ; Emprunts d'État - Monde : FTSE World Government Bond ; Liquidités : ICE LIBOR 3 Month ; Diversifiée : La performance « Diversifiée » a été calculée à partir de la performance moyenne de tous les indices mentionnés. Les indices obligataires sont couverts, sauf la dette émergente en devise locale (emprunts d'État internationaux, obligations d'entreprise mondiales, obligations mondiales à haut rendement et dette émergente en devise forte). Les actions ne sont pas couvertes. Sauf mention contraire, les performances des indices actions ne sont pas présentées en dividende réinvestis.



Lorsque vous investissez dans un fonds, vous espérez obtenir de bonnes performances à long terme. Vous devez avoir à l'esprit que le support dans lequel vous investissez peut comporter des risques et qu'ils sont différents en fonction du fonds (actions, obligataire, monétaire, diversifié), et de sa composition (actions, obligations, produits dérivés...).



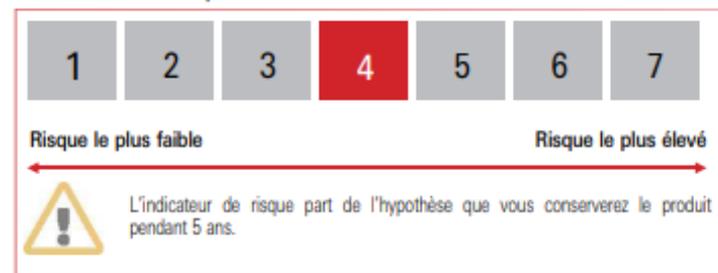
Dans tous les cas, le capital n'est pas garanti. La valeur des parts et des revenus afférant au fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et l'éventualité de ne pas récupérer l'intégralité du capital investi présente un risque.



Chaque fonds doit être classifié par un niveau de risque. Il doit être obligatoirement affiché dans le DIC (Document d'Information Clé). Le profil de risque et de rendement d'un fonds est symbolisé par une échelle de 1 à 7. Le score indiqué est une estimation du niveau de risque ainsi que du potentiel de rendement du fonds.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du compartiment maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du compartiment maître (voir Informations Supplémentaire).

Le fonds présente un indicateur de risque élevé. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la baisse comme à la hausse.

Un **fonds actions** comportera un risque de fluctuation des marchés des actions (risque actions).

Un **fonds obligataire** sera soumis à un risque de défaut de paiement des intérêts ou du remboursement du capital (risque de crédit).

Un **fonds monétaire** sera soumis au risque de fluctuation des taux d'intérêt pouvant entraîner ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds (risque de taux d'intérêt).

|                     |                                    |                        |                         |
|---------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Risque actions      | Risque de taux                     | Dérivés                | Risque de liquidité     |
| Marchés émergents   | Petites & moyennes capitalisations | Effet de levier        | Risque d'arbitrage      |
| Risque de crédit    | Risque de change                   | Matières premières     | Risque de modèle        |
| Risque géographique | Risque de volatilité               | Risque de contrepartie | Gestion discrétionnaire |

Liste non exhaustive

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>. Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré.

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les rendements futurs dépendront, entre autres, des conditions de marché, des compétences du gérant du fonds, du niveau de risque du fonds, des frais de gestion et des éventuels droits d'entrée/sortie. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.**

Compte-tenu du contexte inflationniste actuel, nous attirons votre attention sur le fait que le rendement du fonds ne protège pas à terme l'investisseur des conséquences de l'inflation et que le rendement ajusté par l'inflation pourrait se révéler négatif, même en cas de rendement positif du fonds.

Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur et le cas échéant du DIC en vigueur, disponibles sur simple demande auprès de HSBC Asset Management, de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. En complément du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus pour une information détaillée au sujet des risques associés à chaque OPC présenté.

Le fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts, et par conséquent le capital investi dans un fonds monétaire est susceptible de fluctuer et de subir des pertes. Ce risque de perte en capital est exclusivement porté par l'investisseur. Le fonds ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative. Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique telles que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro.

Source : MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage personnel et ne doivent être ni reproduites, ni transmises ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices. Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement. Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures. Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité. Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l'informatisation ou à la création des données MSCI (les "parties MSCI") ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant). Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'origine, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données. Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée ([www.msicbarra.com](http://www.msicbarra.com)). Si vous avez un doute sur la pertinence de cet investissement, contactez un conseiller financier indépendant.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

HSBC Epargne Entreprise (France) - 672 049 525 RCS Nanterre - SA au capital de 31 000 000 euros.

Entreprise d'Investissement et établissement Teneur de Compte Conservateur d'épargne salariale.

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 COURBEVOIE.

[www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en avril 2024,

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024. AMFR\_2024\_EE\_SP\_0019. Expires: 04/2025

